Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_06-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 10 Février 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 Janvier 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 29

Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Yves SCHRYVE, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Nadine CONSTANTINO, Stéphanie MINGANT, Michel FORGET, Manuel POTTIER, Isabelle BALTUS, Emilie CERISAY, Frédérique DIETER-PUSTOCH, Jean-Pierre MOING, Yvette METZGER, Isabelle LE DOUARON, Arnaud LE PENNEC, Pierre GUILLON , Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Didier LE ROUX, Leïla BARON, Eric SAINTILAN, Sonia MONFORT, Michel TOBIE, Serge NILLY, Bruno GOENVIC, Alain KERHERVE.

Pouvoirs : 4

Morgane COME a donné pouvoir à Danièle BROCHU
David LE DOUSSAL a donné pouvoir à Eric ALAGON
Christophe COUIC a donné pouvoir à Stéphanie MINGANT
Ronan GOUEREC a donné pouvoir à Isabelle LE DOUARON

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_06-DE

6. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – EXERCICE 2026

Exposé :

Par courrier en date du 21 novembre 2025, Monsieur le Préfet du Finistère a invité les communes et les EPCI du Département éligibles à la DETR et à la DSIL à déposer leurs dossiers de demande de subvention pour l'année 2026, sur la base des mêmes d'éligibilité et de priorisation qu'en 2025.

Pour la DETR, le taux de subvention peut varier de 20 à 50% par opération (HT) plafonné à hauteur de 80%, et un montant plafond de montant de subvention par opération de 400 000€.

Pour la DSIL, le taux d'intervention est limité à 80% maximum du coût HT d'une opération.

La Ville de Quimperlé étant éligible à ces dotations au titre de l'exercice 2026, il est proposé de solliciter la DETR et la DSIL et de présenter les dossiers suivants :

Opérations relevant d'une priorité 1 de la DETR :

- Travaux de mise en sécurité des écoles (désamiantage et alarme anti-intrusion) : coût d'opération de 53 000 € HT, aide financière sollicitée à hauteur de 15 900 € (30%)

Opérations relevant d'une priorité 2 de la DETR :

- Le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection : coût d'opération de 215 000 € HT, aide financière sollicitée à hauteur de 86 000 € (40%)

Opérations relevant d'une priorité 1 de la DSIL :

- Rénovation énergétique du gymnase de Kerneuzec : coût d'opération de 225 000 € HT, aide financière sollicitée à hauteur de 67 000 € (30%)
- Rénovation énergétique de l'éclairage public dans différents quartiers de la Ville : coût d'opération de 52 211 € HT, aide financière sollicitée à hauteur de 26 105 € (50%)

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter :

- La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour des travaux de mise en sécurité des écoles (aide de **15 900 €** sollicitée) et le déploiement de dispositifs de vidéoprotection (aide de **86 000 €** sollicitée)
- la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la rénovation énergétique du gymnase de Kerneuzec (aide de **67 000 €** sollicitée) et la rénovation énergétique de l'éclairage public dans différents quartiers de la Ville (aide de **26 105 €** sollicitée)

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)